

## **ANNEXE 2 - TEXTE OFFICIEL PORTANT ORGANISATION DE L'ISP (septembre 2011)**

L'Institut thématique « Santé Publique » est organisé en trois pôles.

**Le Pôle de Recherche Clinique** a la charge d'assurer les fonctions de promotion pour les études cliniques pour lesquelles l'Inserm se porte promoteur. Il contribue à l'animation et à la coordination des Centres d'Investigation Clinique. Il représente en outre, au nom du réseau national des Centres d'Investigation Clinique, l'Inserm dans le projet F-CRIN, Infrastructure de Recherche Clinique des Investissements d'Avenir. Par ailleurs, le Pôle de Recherche Clinique assure pour l'Insem les fonctions de correspondant de la Commission Nationale Informatique et Libertés et assure la gestion des autorisations de prélèvements sur donneurs ainsi que les demandes d'autorisation de recherche sur l'embryon auprès de l'Agence de la BioMédecine.

**Le Pôle d'Expertises Collectives** assure une mission d'expertise scientifique indépendante auprès des décideurs agissant dans le domaine de la santé publique (ministères, agences sanitaires, organismes de protection sociale, organisations non gouvernementales intervenant dans le champ sanitaire, etc.). A partir de l'analyse critique de la littérature internationale scientifique et médicale par un groupe d'experts multidisciplinaires, les « Expertises Collectives » apportent l'éclairage scientifique nécessaire aux prises de décisions sur un sujet de santé publique. Elles contribuent également à identifier les besoins en termes de recherche fondamentale clinique et de santé publique.

**Le pôle « Santé Publique »** contribue à l'animation de la recherche dans l'ensemble des disciplines et domaines concernés par la santé des populations. Il organise les relations avec l'ensemble des partenaires du domaine susceptibles de contribuer au financement de la recherche ou de bénéficier de ses résultats dans une perspective d'aide à la décision. Il contribue au processus de qualification des Registres épidémiologiques, à l'appui logistique aux cohortes et grandes enquêtes en santé et facilite l'accès des équipes de recherche aux bases de données médico-administratives. Il coordonne étroitement son action avec les dispositifs d'accompagnement et de financement de la recherche en santé publique soutenus par l'Institut de Recherche en Santé Publique (IReSP) et par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).